

Outil de Suivi

**DIDACTICIEL : Comment renseigner l'outil de Suivi des Actions**

Afin d'évaluer l'impact du plan d'actions que mettra en oeuvre la Cdc et ses partenaires durant ces prochaines années, il est nécessaire de mener un suivi régulier. Ce suivi aura deux objectifs :

- 1) Suivre et mesurer l'avancement dans la mise en oeuvre des actions, ainsi que leurs impacts sur la transition écologique du territoire ;
- 2) Assurer l'animation du plan climat et valoriser l'action de la collectivité et ses bénéfices auprès des acteurs du territoire.

**Où renseigner les données ?**

Les données sont à renseigner dans l'onglet "Outil de suivi-éval".  
Cet onglet est composé de tableaux découpés en trois parties :

**1) Une partie contenant les informations des actions définies dans le cadre du plan d'actions.**

Les colonnes A à D rappellent l'organisation du plan d'actions. Cette partie n'est pas à modifier par la collectivité. Il s'agit ici de rappeler les éléments de contexte.

Les colonnes E à H contiennent les informations de mise en oeuvre des actions qui peuvent être modifiées :

\* **Pilote** : Cette colonne indique le service de la CCIO ou le partenaire défini comme pilote de l'action

\* **Articulation avec un autre plan ou programme** : Liste les autres plans ou programmes qui interagissent avec l'action mentionnée

\* **Date de mise en oeuvre** : Année prévue de lancement ou d'intensification de l'action

\* **Niveau d'avancement** : Cette colonne permet de suivre l'avancement de la mise en place de l'action.

Un code a été mis en place avec 3 niveaux : A (action à démarrer ou peu démarrée), B (action démarrée, en cours de mise en oeuvre), C (action terminée).

**2) Une partie concernant le suivi de l'action :**

Cette partie constitue le volet "Suivi de la mise en oeuvre des actions". Elle permet d'évaluer l'avancement des différentes actions menées dans le cadre du PCAET.

Au cours de la mise en oeuvre du Plan Climat et à son terme, l'action de la collectivité et de ses partenaires pourra être évaluée sur cette partie.

Elle est constituée de six colonnes :

\* **Indicateur de suivi** : cet indicateur présente la valeur qui doit être suivie par la collectivité afin d'évaluer l'avancement de son plan d'actions. Ce sont des indicateurs mentionnés dans les différentes fiches actions. Afin de faciliter le travail de suivi et de limiter une sur-sollicitation de la personne en charge du suivi du PCAET, seuls les indicateurs les plus pertinents et faciles à évaluer ont été retenus .

\* **Valeur année de référence** : il s'agit de la valeur de l'indicateur concerné pour l'année de lancement de la mise en oeuvre du plan climat 2023

\* **Valeur à atteindre (objectif)** : il s'agit de l'objectif défini en début de PCAET, à atteindre d'ici la fin de sa période de mise en oeuvre.

\* **Nouvelle valeur** : il s'agit de renseigner chaque année la nouvelle valeur de l'indicateur, suite à la mise en place (ou non) de l'action et selon l'indicateur de suivi.

C'est la seule colonne à modifier, d'où sa mise en surbrillance orangée.

Si besoin, la personne en charge du suivi peut renseigner un commentaire pour justifier la valeur de l'indicateur renseigné.

L'idée étant d'avoir un tableur excel (daté) par année d'évaluation, et donc à chaque nouvelle évaluation, de mettre la nouvelle valeur atteinte.

\* **Moyens** : Ces 3 colonnes permettent d'indiquer les moyens humains et financiers alloués à chaque action

**A quoi serviront ces données ?**

Grâce à ce travail, la collectivité pourra fournir des éléments tangibles auprès du Comité de pilotage, des partenaires et des citoyens sur la mise en oeuvre du Plan Climat.

- > Qu'a fait la collectivité au cours de l'année écoulée ?
- > Quelles actions ont été mises en oeuvre, quels objectifs sont atteints ?
- > Quel est le taux d'avancement dans la mise en oeuvre du Plan Climat ?
- > Quels sont les impacts de l'effort de la collectivité et de ses partenaires ?

L'onglet de synthèse de ce document apportera une représentation visuelle du niveau d'avancement des actions.

Pilotage de l'action							
Axe stratégique	Objectif stratégique	N°	Intitulé de l'action	Pilote	Articulation avec un autre plan ou programme	Date de mise en oeuvre	Niveau d'avancement de la mise en oeuvre de l'action : A- A DEMARER B- EN COURS C- TERMINE
	1.1 Intégrer l'érosion et le risque de submersion dans la gestion de la zone littorale	1.1.1	Structurer la protection des côtes du risque submersion via une gestion adaptée et intégrée	Communauté de communes de l'île d'Oléron-Service Littoral	PAPI Stratégie de Gestion de la Bande Côtière Charte Oléron Qualité Littoral	2023	B
		1.1.2	Anticiper et s'organiser collectivement en prévision des risques littoraux	Communauté de communes de l'île d'Oléron-Service Littoral	SCoI, PPRN, PAPI, PICS	2023	B

Suivi de la mise en oeuvre de l'action												
Indicateur de suivi	Valeur année de référence (2023)	Valeur à atteindre (objectif pour les 6 ans)	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Total moyens financiers engagés	Total moyens humains engagés	Mise en commun des moyens avec autre(s) action(s)
Mise en oeuvre des actions de la SLGBC												
Suivi des indicateurs d'érosion												
Nombre d'aménagements créés, modernisés ou entretenus												

Pilotage de l'action								Suivi de la mise en œuvre de l'action																				
Axe stratégique	Objectif stratégique	N°	Intitulé de l'action	Pilote	Articulation avec un autre plan ou programme	Date de mise en œuvre	Niveau d'avancement de la mise en œuvre de l'action : A- A DEMARER B- EN COURS C- TERMINE	Indicateur de suivi	Valeur année de référence (2023)	Valeur à atteindre (objectif pour les 6 ans)	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Total moyens financiers engagés	Total moyens humains engagés	Mise en commun des moyens avec autre(s) action(s)								
1 Adapter le territoire pour faire face aux risques d'érosion, de submersion et d'événements climatiques extrêmes	1.1 Intégrer l'érosion et le risque de submersion dans la gestion de la zone littorale	1.1.1	Structurer la protection des côtes du risque submersion via une gestion adaptée et intégrée	Communauté de communes de l'île d'Oléron-Service Littoral	PAPI Stratégie de Gestion de la Bande Côtière Charte Oléron Qualité Littoral	2023	B	Mise en œuvre des actions de la SLGBC																				
								Suivi des indicateurs d'érosion																				
								Nombre d'aménagements créés, modernisés ou entretenus																				
		1.1.2	Anticiper et s'organiser collectivement en prévision des risques littoraux	Communauté de communes de l'île d'Oléron-Service Littoral	SCoT, PPRN, PAPI, PICS	2023	B	Nombre d'ateliers réalisés avec les écoles par an																				
								Elaboration du PICS																				
								Mise à jour des PCS																				
	1.2 Concevoir un urbanisme adapté aux canicules estivales et aux fortes précipitations	1.2.1	Renaturer les espaces urbanisés	Communauté de Communes de l'île d'Oléron-Service Développement Economique	SRADDET Trame Verte et Bleue SCoT PEIR Marennes-Oléron Plan Arbre et Paysage, Département Plan Paysage Plan de mobilités douces PLU Réglementation associée aux sites classés et périmètre Monuments Historiques Fonds de concours Oléron 2035 pour dynamiser les centres-bourgs	2023	B	Surface de végétalisation (% augmentation)																				
								Surface de désimperméabilisation (% réduction)																				
								Évolution du nombre d'arbres plantés																				
								Surface d'îlots de chaleur (% réduction)																				
								Surface d'espaces identifiés comme majeurs dans la captation GES																				
								Mesure du taux d'humidité dans l'air à proximité des zones végétalisées et relevé de températures																				
								Suivi visuel																				
								Diagnostics phytosanitaires du patrimoine arboré																				
								Analyse agronomique des terres, analyse de pollution																				
1.2.2	Favoriser la perméabilité des sols	Communauté de Communes de l'île d'Oléron-Service Urbanisme-Action foncière et Service Énergie-Climat	SCoT, SAGE, PLU, PPRN, Plan Paysage, TVB	2025	A	Surface de désimperméabilisation (% réduction)																						
						Nombre d'actions de sensibilisation organisées																						
						Prise en compte des enjeux d'imperméabilisation et de désimperméabilisation dans les documents de planification																						
2 Réaliser des économies d'énergie sur le patrimoine bâti	2.1 Concilier transition énergétique, paysages et architecture du territoire	2.1.1	Modifier les barrières réglementaires et législatives pour faciliter le développement des énergies renouvelables	Communauté de Communes de l'île d'Oléron-Service Énergie-Climat et Service Urbanisme-Action foncière	TEPOS, SCoT, PLU, Plan Paysage	2024	A	Nombre d'action de plaidoyer réalisées																				
								Nombre de projets d'ENR initiés																				
								Suivi des dossiers accordés/refusés en site protégé (SC, SPR...)																				
	2.2	Soutenir massivement la rénovation et la construction durable de l'habitat	2.2.1	Communauté de communes de l'île d'Oléron-Service Habitat-Santé-Social et Service Énergie-Climat	PLH	2023	B	Nombre de logements réhabilités et gain énergétique estimé																				
								Nombre de professionnels formés																				
								Nombre de chantiers utilisant des éco-matériaux																				
	2.2.2	Réduire et optimiser la consommation énergétique du patrimoine public	Communauté de communes de l'île d'Oléron-Service Énergie-Climat	CEP, BEPOS, PREEO	2023	B	Nombre d'audits énergétique réalisés																					
							Nombre de bâtiments publics rénovés																					
							Coûts des travaux																					







